

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 MARS 2026 à 19H00**



N°012-2026 - Versement d'une participation financière au centre social Pôle Pyramide dans le cadre d'un projet jeune

Conseillers en exercice : 25 - Présents : 21 - Excusés avec pouvoir : 4 - Excusé sans pouvoir : 0
Absents : 0 – Votants : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 11 MARS, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 5 mars 2026**, sous la présidence de **Monsieur Patrick BOUVARD, 1^{er} Adjoint**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

FAUVET Guillaume (a donné pouvoir à Rita MONTEIRO), FERAUD Valérie (a donné pouvoir à Patrick BOUVARD), SCHWINTNER Francis (a donné pouvoir à Marc BOILEAU), TRICHOT Patricia (a donné pouvoir à MARCILLAC Frédéric).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur François BIRRAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La commune a été sollicitée pour participer au financement d'un projet mené par 7 jeunes, âgés de 12 à 14 ans, en collaboration avec le centre social Pôle Pyramide. En effet, dans le cadre de son projet social, le Pôle Pyramide accompagne les jeunes dans le montage de leurs projets afin qu'ils puissent s'exercer à la méthodologie de la conduite de projet.

Dans le cadre du projet, objet de la demande, les objectifs sont notamment de favoriser l'ouverture culturelle et européenne des jeunes, de développer l'autonomie et la prise d'initiative, de renforcer et pérenniser le jumelage entre les communes de Saint-Denis-lès-Bourg et de Schutterwald.

Le projet correspond à un séjour en Allemagne du 7 au 10 avril 2026 où les jeunes français et les jeunes allemands participeront à des moments d'animation communs.

Le coût prévisionnel total du projet s'élève à 4 931,95 euros.

D'autres financements ont été sollicités, notamment auprès du comité de jumelage Saint-Denis / Schutterwald qui participera à hauteur de 350 €.

CONSIDÉRANT les objectifs du projet qui s'inscrivent dans la dynamique du jumelage entre Saint-Denis-lès-Bourg et Schutterwald, **Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide financière à hauteur de 350 € au centre social Pôle pyramide, dans le cadre de ce projet jeune.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20260311-012-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026
Publication : 16/03/2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une participation financière à hauteur de 350 € au centre social pôle Pyramide dans le cadre du projet jeune,

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget primitif 2026.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Pour le Maire empêché,
Patrick BOUVARD



Le Secrétaire,
François BIRRAUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260311-012-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026
Publication : 16/03/2026